

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 novembre 2023 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillère Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.
Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.
Est également présente Madame Nadine Lavallée, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Nadine Lavallée, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-11-247

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Offre d'emploi – Poste d'agente à la comptabilité
- 3.4 Demande d'appui Saint-Pie – Radars photo dans les municipalités
- 3.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2024
- 3.6 Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes
- 3.7 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux
- 3.8 Offre de services NBL architectes - Requalification de l'église
- 3.9 Offre de services Danny Coderre CPA - Audit des états financiers
- 3.10 Signatures autorisées auprès de l'institution financière
- 3.11 Repas des Fêtes des employés et élus municipaux
- 3.12 Sollicitation pour paniers de Noël
- 3.13 Demande lettre d'appui – Fondation Le G.A.N.G C'EST

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement général G-300 applicable par la Sureté du Québec
- 4.2 Mandat à Ghyslain Robert Consultant pour la préparation du devis et appel d'offres pour l'achat d'une Unité d'urgence
- 4.3 Achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique
- 4.4 Programme de mise en forme - Kinésiologie

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Annuler résolution 2023-10-227
- 5.2 Demande droit de passage Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc.
- 5.3 Demande de traverses pour les sentiers de motoneige saison 2023-2024 Club ASAN
- 5.4 Entériner dépense Laboratoire Englobe
- 5.5 Entériner dépense Chapdelaine Asphalte Inc.
- 5.6 Tarification bornes de recharge sur rue
- 5.7 Émission de constats - Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction
- 5.8 Huitième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

- 5.9 Deuxième décompte progressif Les constructions Clément Robert – Entrepôt et garage à sel

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Entériner dépense Pompex Inc.
6.2 Offre de services Quebeceau Consultants Inc. pour demande de modification à une autorisation ministérielle existante
6.3 Engagement de la municipalité en lien avec la demande de modification à une autorisation existante exploitation de nouveaux puits de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine modification d'un système de traitement d'eau souterraine existant selon les articles 168 et 177b du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)
6.4 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2024

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 363-23 de construction
7.2 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 364-23 de lotissement
7.3 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble
7.4 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats
7.5 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
7.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme
7.7 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
7.8 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 370-23 de zonage
7.9 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Dépôt de la demande de budget pour l'année 2024

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

Résolution 2023-11-248

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06*.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2023-11-249

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois d'octobre 2023 totalisant la somme de 818 632,82 \$, en plus des salaires versés au montant de 52 863,48 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

D	Bachand Martine	Frais de congrès	748,29 \$
D	Baillargeon Kevin	CCU 19 octobre 2023	40,00 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire admin. Sept.	48,25 \$
D	Benoit Patrick, traiteur	Brunch déjeuner aînés	2 023,56 \$

D	Benoit Sébastien	CCU 19 octobre 2023	40,00 \$
R	Buropro Citation	Frais de copie HDV	232,80 \$
R	Cain Lamarre	Honoraire professionnel dossier général	986,92 \$
D	Chabot Denis	Fr. dép. comité politique familiale 14 août 2023/19 octobre	80,00 \$
D	Chevaliers de Colomb	Location salle pour brunch aînés	200,00 \$
D	Clairon (Le)	Offre d'emploi - journalier trav. pub. et agente comptabilité	1 471,68 \$
D	Copie du Centre-ville inc.	Journal Le Reflet sept. Et oct.2023	1 322,22 \$
D	Côté, Chantal	Comité politique familiale 2 comités août et oct.2023	80,00 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	RRS - sept. 2023	4 546,21 \$
D	Dionne Bazinet Lorianne	Remb. Marché de Noël	45,00 \$
I	Financière Manuvie	Assurances collectives Nov. 2023	2 645,10 \$
D	Fondation Caramel	remb. Médaille de chien	845,30 \$
D	Frappier Josyane	Comité politique famille 19 oct.2023	40,00 \$
D	Girouard Julie	Comité politique famille 19 oct.2023	40,00 \$
I	Global Payments	Frais terminal - Sept. 2023	34,90 \$
D	Guentert Angela	terre et autre jardiboire	49,44 \$
I	Hydro-Québec	151, rue Gabriel (930.45\$ +825.14\$)	1 755,59 \$
D	Lafflamme Patrice	Ccu 19 octobre 2023	40,00 \$
D	Lavallée, Nadine	Fil pour Iphone,sonnette de porte	55,16 \$
D	Leblanc, Annick	Café et choco chaud	64,67 \$
D	Libertetelevision inc.	Réparation écran aff HDV/contrat de serv. tab et aff	505,43 \$
D	Marché Sylvain Martel	Article pour brunch des aînés	33,33 \$
D	MDEG inc.	Entretien ménager 21 août Au 22 sept. 2023	2 414,50 \$
D		Entretien ménager 25 sept. Au 13 octobre 2023	1 541,05 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - Sept. 2023	12 464,91 \$
I	Ministère de la Sécurité publique	Service S.Q. 2e versement	182 599,00 \$
R	NSL One Informatique	Contrat de service NINJA et informatique	1 055,33 \$
		forfait back up 8 banque de temps	1 724,63 \$
D	Plante Mylène	remboursement marché de Noël	45,00 \$
D	Produits sanitaire Lépine	papier brun	77,48 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Sept. 2023 (taux régulier)	792,24 \$
I		DAS - Sept. 2023 (taux réduit)	3 468,21 \$
D	Société canadienne des postes	Média poste - lecture compteur d'eau	198,90 \$
I	Sogetel	Frais téléphone et internet	798,75 \$
I	Systèmes Christian Dion inc.	fr. surveillance divers imm./ entretien porte de garage	1 565,78 \$
D	Vadnais Claude	Fr. dép. congrès 2023	740,64 \$
I	Visa	Fonds d'information sur le territoire - mutations	1 240,43 \$
D	Winter Yves	Fr. dép. congrès 2023	357,53 \$
D	Wurth Canada Ltée	Lingettes chiffons cartouche	629,82 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Atelier Willow & Finigan	Atelier de savon	
D	Batterie Expert St-Hyacinthe/Maska	Batterie sortie urg. Biblio	86,07 \$
D	Fourniture de bureau Denis	cartouches biblio	137,94 \$
D	Girouard Julie	Remboursement achat livres au Buropro	490,48 \$
D	Réseau biblio de la Montérégie	Cartes magnétiques et carnet	33,80 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	31,49 \$

LOISIRS

R	Loisirs St-Liboire	Subvention accompagnement enfants	10 724,81 \$
D	Loisirs St-Liboire	Entretien glace	1 534,34 \$
D	Loisirs Saint-Liboire	Frais adhésion zone Monter plan topographique	2 537,50 \$

SERVICE INCENDIE

D	Aréo-Feu Ltee	Entretien 3 visières faciales	551,88 \$
I	Cauca	Service mobile 01-10 au 31-12 2023	413,91 \$
D	Demers Jean-François	Remb. Achat piles + cartouches encre +eau	366,18 \$
D	Demers Raynald	Formation officier	345,00 \$

D	Formarisk inc.	Formation serv. Incendie	1 655,64 \$
D	Garage Luc Meunier	Changement d'huile 725-825-225-pompe	1 417,08 \$
D	Groupe Maska	Marqueur pour identif. Boyaux	21,07 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	271,60 \$
D	Idéographik	cadre photo form.	119,32 \$
D	Mario Daviau	réparation porte 225	42,40 \$
D	Municipalité d'Upton	Ins.cloture pour borne	750,67 \$
I	Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	Entraide incendie 1er octobre	482,74 \$
D	Société assurance automobile du Québec	Demande dossier conduite	202,50 \$
I	Sogetel	Frais téléphone et internet	88,13 \$
D	Ste-Marie (centre du camion)	Lumière Volvo 625 SI	57,37 \$

URBANISME

R	Infrastructel	Hon. Prof. Permis et inspection juillet-août-sept.et oct.	21 741,89 \$
---	---------------	---	--------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

D	Agiska Coopérative	Pièce toilette usine épuration	17,12 \$
D	Air liquide Canada inc.	Location cylindre air liquide	468,41 \$
D	Batteries Expert St-Hyacinthe	Batteries télécommande porte de garage	22,77 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire voirie août	198,75 \$
D	Camion BL	Entretien Sterling	2 530,09 \$
R	Chapdeleine Asphalte	Réparation asphalte rues	91 694,06 \$
D	Clôtures et Rampes DB	Clôtures pour poste Morin	187,18 \$
R	Contrôle PM	Entretien aqueduc	206,64 \$
R	Constructions Clément Robert	1er paiement abri à sel	248 853,04 \$
D	Cusson hydraulique	2 hoses hydraulique pépîne /réparation pépîne / huile hydraul.	743,43 \$
D	Gérard Dion et fils inc.	nouveau lampadaire et parc des bénévoles	11 365,70 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau potable (septembre)	646,74 \$
D	Excavation Sylvain Plante & Fils	Terre pour Projet Deslauriers-Morin	1 480,88 \$
R	Groupe Degranpré	test de pompage Lapalme - LB/PE-1-12	13 506,69 \$
R	Groupe Synergis	Étape 3 pompage puit Lapalme	4 311,56 \$
I	Hydro-Québec	près du 110 rue des érables	75,04 \$
I		parc des bénévoles	97,61 \$
I		105 rue Lacroix	1 709,15 \$
I		110 tsse Bagot	1 700,72 \$
I		48 rue Parent, 58 rue des Saules (6,60+33,90\$)	40,50 \$
I		Eclairage public	431,91 \$
D	Hygiène Plus	Loc. toil chim.aout-sept /sept.-oct.(540,38\$X2)	1 080,76 \$
D	Ju Houle	Pièces pour Deslauriers Morin	504,97 \$
D	Laferté	Semences pour Parc des bénévoles (FDR)	248,32 \$
R	Laforest Nova Aqua	Recherche en eau puit Lapalme	35 231,96 \$
D	Laplante Sylvain	câble pour Iphone Mathieu	10,63 \$
D	Laroque-Cournoyer	hon.prof.ing.garage a sel (4453,85 + 2504,97\$)	6 958,82 \$
D	Moreau Antonio 1984 ltee	Vet. Sylvain et équip sec.	281,87 \$
D	MRC des Maskoutains	hon. Ing. Piste cyclable st-pat / 9e rang	1 035,01 \$
R	Nordikeau	Vérification de vannes	11 353,78 \$
R	Paysagement Benoit & Frères	Ent. Gazon 6e versement	2 069,55 \$
I	Péto Canada (Suncor)	Carburant - voirie	410,50 \$
D	Pièces d'Auto Acton	Gants de nitrile et peinture	85,07 \$
D	Pneus Robert Bernard	Entretien Sterling	383,41 \$
R	POMPEX inc.	Pompe élect. Rue Parent SI / location poste Lacroix	25 457,48 \$
D	Oxygène Granby	Loc.cylindre soudure	103,65 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - sept.2023	11 834,33 \$
I		Recyclage et organique - sept.2023	19 191,36 \$
I		Vidange fosse / installation septique Deslauriers Morin	7 901,88 \$
I		Quote-part 4 e versement	6 879,00 \$
I		Matières organiques	9 679,13 \$
I		Matières recyclables	8 418,08 \$

- D'entériner la candidature de madame Raymonde Plamondon au poste d'agente à la comptabilité de la municipalité de Saint-Liboire, et ce, en date du 11 octobre 2023, cette dernière ayant été formée depuis cette date par madame Nancy Heins-Vallée avant son départ;
- De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;
- De l'autoriser à signer tous les documents inhérents à son travail, chèque, dépôt ou autres signatures nécessaires auprès notamment de la Caisse;
- D'autoriser la signature de l'entente de travail avec la directrice générale;
- D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine.

3.4 Demande d'appui Saint-Pie – Radars photo dans les municipalités

Résolution 2023-11-252

Considérant la demande d'appui de la ville de Saint-Pie transmise par le biais de la résolution numéro 31-10-2023 afin de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités;

Considérant que les plaintes concernant la vitesse des usagers sur les routes de la Ville de Saint-Pie sont en constante augmentation;

Considérant que plusieurs initiatives ont été mises en place par la Ville de Saint-Pie, notamment par la réduction de la vitesse en zone scolaire à 30 km/h, par l'installation de 3 radars pédagogiques en zone scolaire et par l'installation de panneaux représentant des enfants au milieu de la rue;

Considérant que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

Considérant que la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

Considérant que les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

Considérant le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, la présence policière est pratiquement nulle sur le territoire de la Ville de Saint-Pie;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

Considérant que le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur les réseaux routiers de ces Villes;

Considérant que, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

Considérant que les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

Considérant qu'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

Considérant que les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

Considérant que la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Saint-Liboire appuie la Ville de Saint-Pie dans sa demande de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires.

- Que le conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires;
- De demander l'appui des municipalités québécoises ainsi qu'à la MRC des Maskoutains, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;
- D'informer madame Chantai Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice de la présente démarche.

3.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2024

Résolution 2023-11-253

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires du conseil qui seront tenues au cours de l'année à venir;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que les séances débuteront à 19 h à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire;
- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

16 janvier	6 février	5 mars	2 avril	7 mai	4 juin
2 juillet	6 août	3 septembre	1 ^{er} octobre	5 novembre	3 décembre

3.6 Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes

Résolution 2023-11-254

Considérant qu'il est prévu de fermer le bureau municipal afin de permettre aux employés municipaux de prendre congé lors de la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l'An du 25 décembre 2023 au 4 janvier 2024 inclusivement. Un avis sera publié à cet effet dans le journal Le Reflet et les coordonnées des personnes à rejoindre en cas d'urgence y seront également indiquées.

3.7 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux

Résolution 2023-11-255

Considérant la préparation du budget 2024, et l'indexation qui a été discuté plus tôt lors d'une rencontre avec les élus dont un ajustement de salaire pour les employés municipaux pour les trois prochaines années de plus qu'une majoration de 3,8 % de la rémunération des élus municipaux ainsi que des pompiers;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajustement de salaire des employés municipaux tel que le document présenté aux élus plus tôt, de plus que la majoration annuelle de 3,8 % de la rémunération des élus municipaux et des pompiers, et ce, au 1^{er} janvier 2024, et d'en effectuer le paiement.

3.8 Offre de services NBL Architectes Inc. pour requalification de l'église

Résolution 2023-11-256

Considérant que NBL architectes Inc. a soumis une offre de services pour la préparation d'un carnet de santé afin que la municipalité soit informée sur la condition du bâtiment et de connaître les investissements à considérer;

Considérant que NBL architectes Inc. a soumis une offre de services pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique qui a pour but les éléments suivants :

- Comprendre l'ensemble des activités et leurs interrelations;
- Déterminer les espaces requis pour le bon fonctionnement des activités;

- Évaluer avec le client les ressources physiques et humaines requises;
- Valider et prioriser les besoins et les travaux à réaliser;
- Produire un tableau de superficie et un organigramme à bulles qui préciseront les besoins en espace;
- Estimer le coût des travaux;
- Faciliter la tâche des décideurs sur le plan du financement en présentant des données facilement compréhensibles.

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les offres de services suivantes de NBL architectes Inc. :

- Carnet de santé datée du 18 mai 2023 au montant de 10 965 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement;
- Programme fonctionnel et technique datée du 18 mai 2023 au montant de 52 110 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que la municipalité a reçu une aide financière de 45 000 \$ pour cette étude.

3.9 Offre de services Danny Coderre CPA – Audit des états financiers

Résolution 2023-11-257

Considérant que FBL S.E.N.C.R.L. ne pourra plus nous accompagner pour l'audit de nos états financiers;

Considérant que Danny Coderre CPA a proposé de prendre la relève et que FBL S.E.N.C.R.L. sont disposés à accepter la proposition si nous signifions notre accord par écrit;

Considérant l'offre de Danny Coderre CPA, pour l'audit comptable de la prochaine année;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Danny Coderre CPA pour l'audit comptable de la prochaine année selon l'offre datée du 30 octobre 2023 au montant de 15 700 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.10 Signatures autorisées auprès de l'institution financière

Résolution 2023-11-258

Considérant qu'il y a lieu de modifier les signatures autorisées auprès de l'institution financière;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur le Maire, Yves Winter ainsi que le maire suppléant Claude Vadnais, en l'absence du maire, à signer conjointement avec l'une des personnes suivantes de l'administration, tous les chèques, ou ordres de paiement émis par la Municipalité de Saint-Liboire à partir de tout compte bancaire. Ces personnes étant :

- Nadine Lavallée, directrice générale
- Sylvain Laplante, directeur général adjoint
- Raymonde Plamondon, agente à la comptabilité
- Monic Guérin, agente administrative

De transmettre une copie de la présente à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe et d'abroger toute résolution antérieure traitant du même sujet.

3.11 Repas des Fêtes des employés et élus municipaux

Résolution 2023-11-259

Considérant qu'il est important d'organiser une rencontre entre les élus et tous les employés municipaux pour se présenter et favoriser des échanges entre l'administration municipale et l'administration politique et que la fin de l'année est appropriée pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'organisation d'un repas des Fêtes le vendredi 8 décembre 2023 auquel sont convoqués les élus et tous les employés municipaux, incluant le service incendie et les Premiers répondants de Saint-Liboire et d'autoriser le paiement des frais de repas, le tout en guise de reconnaissance de tout notre personnel municipal (élus et employés).

3.12 Sollicitation pour paniers de Noël

Résolution 2023-11-260

Considérant la demande reçue du comité des Paniers de Noël pour recevoir des dons pour les plus démunis de la paroisse;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 5 000 \$ au comité des Paniers de Noël afin d'aider les gens les plus dans le besoin de notre belle municipalité.

3.13 Demande lettre d'appui – Fondation Le G.A.N.G C'EST NOUS

Résolution 2023-11-261

Considérant une demande de lettre d'appui pour aider monsieur Pierre Lucien et la Fondation Le G.A.N.G C'EST NOUS;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre d'appui à monsieur Pierre Lucien lui démontrant notre support dans sa mission de créer un centre de repos pour les personnes souffrant de maladies rénales. Le conseil souhaite à monsieur Lucien la meilleure des chances dans son beau projet.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec.

L'objet de ce règlement est de considérer les nouveaux éléments, d'adapter et de faciliter l'application du règlement.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec

Résolution 2023-11-262

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer et d'adopter le projet de règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec, tel que présenté.

4.2 Mandat à Ghyslain Robert Consultant pour la préparation du devis et appel d'offres pour l'achat d'une Unité d'urgence

Résolution 2023-11-263

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la préparation des plans et devis relatif à l'achat d'une Unité d'urgence;

Considérant qu'il y a lieu de faire un appel d'offres pour obtenir les coûts réels relatifs à ce projet;

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Ghyslain Robert Consultant pour la préparation du devis et appel d'offres concernant l'achat d'une Unité d'urgence au montant d'environ 4 950 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.3 Achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique

Résolution 2023-11-264

Considérant qu'il y a lieu de procéder à faire l'achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'adaptateurs pour la nouvelle pompe électrique selon la soumission de L'Arsenal, datée du 17 octobre 2023 au montant d'environ 804 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.4 Programme de mise en forme - Kinésiologie

Résolution 2023-11-265

Considérant la demande du Directeur Service incendie pour un programme de mise en forme avec Olivier Blouin, kinésiologie;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le programme de mise en forme selon la soumission de Olivier Blouin, Kinésiologue datée du 16 octobre 2023 au montant de 150 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Le Conseil désire recevoir une liste de tous les pompiers qui seront inscrits à cette formation.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Annuler résolution 2023-10-227

Résolution 2023-11-266

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution numéro 2023-10-227 concernant la demande de traverse du Club ASAN.

5.2 Demande droit de passage Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc.

Résolution 2023-11-267

Considérant la demande du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. pour droit de passage et traverses de certaines rues, routes et rangs;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage et les traverses du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

5.3 Demande de traverses pour les sentiers de motoneige saison 2023-2024 Club ASAN

Résolution 2023-11-268

Considérant la demande du Club ASAN pour traverses des sentiers de motoneige pour la saison 2023-2024;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les traverses du Club ASAN pour traverses de sentiers de motoneige pour la saison hivernale 2023-2024 en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

5.4 Entériner dépense Laboratoire Englobe

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.

Résolution 2023-11-269

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais supplémentaires de laboratoire Englobe pour les échanciers et la vérification de la pierre des rues Morin et Deslauriers au montant de 5 409,80 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

5.5 Entériner dépense Chapdelaine Asphalte Inc.

Résolution 2023-11-270

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais de réparations d'asphalte de la rue Lemonde (entrepôt à sel) et du

rang Saint-Édouard et de la terrasse Bagot (fuites d'eau) selon la facture datée du 30 septembre 2023 au montant de 37 540,60 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.6 Tarification bornes de recharge sur rue

Résolution 2023-11-271

Considérant qu'il a lieu d'augmenter le tarif de nos bornes de recharge sur rue;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le tarif de nos bornes de recharge sur rue à 1,25 \$ / heure.

5.7 Émission de constats - Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction

Résolution 2023-11-272

Considérant que pour délivrer des constats d'infraction, le conseil municipal doit nommer des personnes autorisées pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes : Mario Lépine, Karl Pelchat, Jonathan Avard, Mathieu Grégoire et Sylvain Laplante à délivrer les constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

5.8 Huitième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.

Résolution 2023-11-273

Considérant la demande d'Excavation Mc.B.M. inc. pour le huitième décompte progressif dans le dossier d'égout et d'aqueduc des rues Morin-Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP, d'accepter le huitième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. inc. au montant de 356 415,03 \$ incluant les taxes et d'en effectuer les paiements.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

5.9 Deuxième décompte progressif Les constructions Clément Robert – Entrepôt à sel et garage

Résolution 2023-11-274

Considérant la demande de Les constructions Clément Robert pour le deuxième décompte progressif dans le dossier de l'entrepôt à sel et garage;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre architecte Jean Demers de Un À Un architecte, d'accepter le deuxième décompte progressif de Les constructions Clément Robert au montant de 189 953,44 \$ incluant les taxes et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme PRABAM.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Entériner dépense Pompex Inc.

Résolution 2023-11-275

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais de réparations du poste Lacroix selon la facture datée du 12 octobre 2023 au montant de 7 700,77 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Offre de services Quebeceau Consultants Inc. pour demande de modification à une autorisation ministérielle existante

Résolution 2023-11-276

Considérant l'offre de services de Quebeceau Consultants Inc. afin de réaliser une modification de la capacité du système de traitement d'eau potable existant et de faire la conception d'un nouveau système d'aqueduc;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Quebeceau Consultants Inc. selon la soumission reçue le 16 octobre 2023 au montant de 38 800 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Engagement de la municipalité en lien avec la demande de modification à une autorisation existante exploitation de nouveaux puits de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine modification d'un système de traitement d'eau souterraine existant selon les articles 168 et 177b du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Résolution 2023-11-277

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire a mandaté Quebeceau Consultants Inc. afin de soumettre pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire une demande de modification à une autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'exploitation d'un nouveau puits afin d'augmenter la capacité du système existant de traitement d'eau souterraine pour répondre aux besoins en eau actuels et projetés.

Sur proposition, il est résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Liboire à l'unanimité, que la Municipalité s'engage à que :

- L'alimentation en eau de la municipalité de Saint-Liboire est faite à l'aide de nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 et quatre puits existants P-1, P-2, P-3 et P-4;
- Ces puits alimentent plus de 20 personnes;
- Les nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 doivent être autorisés selon le paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la LQE et l'article 168 du REAFIE;
- La qualité des eaux brutes venant des nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 ne respecte pas toutes les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);
- Un système de traitement d'eau souterraine existant est capable de traiter l'eau en provenance de ces puits;
- Le système de traitement doit être modifié et autorisé selon le paragraphe 3° du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la LQE et l'article 177b du REAFIE;
- Une demande de modification à une autorisation ministérielle existante doit être présentée au MELCCFP à cet effet.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Saint-Liboire mandate Quebeceau Consultants Inc. à :
 - Préparer et à présenter, au nom de la Municipalité de Saint-Liboire, la demande de modification à une autorisation ministérielle existante pour les nouveaux puits Lapalme et LB/PE-1-12 et la mise à niveau du système de traitement d'eau souterraine;
 - Produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable;
 - Délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée.
- Que la municipalité de Saint-Liboire s'engage à :
 - Transmettre au MELCCFP l'attestation de conformité et un exemplaire du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable au plus tard 60 jours après la fin des travaux;
 - Utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.
- Que la municipalité de Saint-Liboire autorise Monsieur Sylvain Laplante, à signer tous les documents relatifs à la demande de modification à une autorisation ministérielle existante.

6.4 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2024

Résolution 2023-11-278

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 7 décembre 2023 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
15	10	10

- De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.
- De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :
 - Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
 - Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
 - Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
 - Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 11, rue Lemonde à Saint-Liboire

D'autoriser le maire Yves Winter et la directrice générale Nadine Lavallée à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 363-23 de construction

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Yves Taillon, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 363-23 de construction.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 363-23 de construction

Résolution 2023-11-279

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 363-23 de construction avec dispense de lecture.

7.2 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 364-23 de lotissement

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 364-23 de lotissement.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 364-23 de lotissement

Résolution 2023-11-280

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 364-23 de lotissement avec dispense de lecture.

7.3 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

Résolution 2023-11-281

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble avec dispense de lecture.

7.4 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

Résolution 2023-11-282

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats avec dispense de lecture.

7.5 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Résolution 2023-11-283

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale avec dispense de lecture.

7.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

Résolution 2023-11-284

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme avec dispense de lecture.

7.7 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Jean-François Chagnon, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Résolution 2023-11-285

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) avec dispense de lecture.

7.8 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 370-23 de zonage

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 370-23 de zonage.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 370-23 de zonage

Résolution 2023-11-286

Considérant que le Conseil municipal a jugé opportun de procéder à la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme dans le cadre d'une révision quinquennale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 370-23 de zonage avec dispense de lecture.

7.9 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste, datée du 1^{er} novembre 2023, des permis et certificats émis est déposée par la directrice générale séance tenante.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Dépôt de la demande de budget pour l'année 2024

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des activités 2023 et demande de budget 2024 des Loisirs St-Liboire Inc.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Expo Québec Vert et Jardi-Boire

Monsieur Jean-François Chagnon : OBV Yamaska, Politique de la famille et RIAM

Monsieur Claude Vadnais : Loisirs de St-Liboire et MRC

Monsieur Yves Taillon : C.C.U, Patrimoine immobilier et Comité des aînés

Monsieur Serge Desjardins : Pompiers

Madame Martine Bachand : Fête d'hiver et Bibliothèque (Heure du conte)

Monsieur le Maire, Yves Winter : MADA, Pompiers, Halloween et Expo Québec Vert

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06.*

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 4 octobre ou 7 novembre 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-11-287

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 20 h 29.

**Yves Winter,
Maire**

**Nadine Lavallée,
Directrice générale**

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 décembre 2023.